



Règlement Trail de Charlemont – 27 septembre 2026

Organisateur

Le trail de Charlemont est organisé par Charlemont - SPL Rives de Meuse.

La date établie pour l'édition 2026 est le dimanche 27 septembre à Charlemont (Givet, 08). Le trail comprend deux distances, chronométrées.

La manifestation est complétée d'un challenge VTT, organisée par Ardenne Pointe Cyclisme et CFR Endurance.

Conditions de participation

La manifestation est ouverte à tous, affiliés ou non à une fédération sportive. De par les distances et le dénivelé naturel des parcours, le trail de Charlemont requiert une bonne condition physique. Chaque participant est conscient des conditions physiques requises et des risques encourus (risques de blessures par chute, entorses, chocs, brûlure par frottement, contre-indication en cas de risque cardiaque, liste non limitative ...).

Tout participant doit : être majeur ou âgé de 16 ans et + le jour du trail et atteste, au moment de l'inscription de son aptitude à courir la distance choisie. Un certificat médical datant de moins d'un an et attestant de l'aptitude à courir pourra être demandé. Ces éléments seront à joindre au moment de l'inscription. Une licence (FFA ou UFOLEP athlétisme), au nom du participant, en cours en 2026, peut se substituer au certificat médical.

Conscients que la trail comporte des risques, les participants s'engagent à ne pas émettre de recours.

Inscriptions

Chaque participant doit obligatoirement s'inscrire via le site internet <https://ledossard.com>.

Les inscriptions débutent le 27 juillet 2026. La date limite des inscriptions est fixée au jeudi 24 septembre 2026 à 23h59. L'inscription sur place, le jour même, est possible, moyennant une surtaxe.

Les pièces justificatives nécessaires (PPS, licence, certificat médical ...) devront être complétées ou déposées sur le site : <https://ledossard.com> pour valider l'inscription.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement par l'organisateur pour quelque motif que ce soit. Aucun dossard ne peut être cédé à une autre personne sans l'autorisation de l'organisateur et il est strictement

interdit de courir sous le nom de quelqu'un d'autre. Toute personne cédant son dossard à une tierce personne sans l'aval de l'organisateur sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident et face à ce type de situation.

Lors de votre inscription, veuillez particulièrement à donner une adresse mail correcte, pour permettre à l'organisateur de vous contacter en cas de problème ou pour vous adresser des informations personnelles.

Parcours

Le trail de Charlemont propose plusieurs parcours et distances :

- Un 7km,
- Un 13km.

Les participants devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours, matérialisés par des rubalises, banderoles ou drapeaux. Ils devront impérativement respecter les consignes des organisateurs et bénévoles présents. Le port du dossard est obligatoire sur le parcours de course. Aucune personne n'est autorisée à participer sans inscription préalable.

Tarifs des inscriptions

Le tarif d'inscription aux trails :

- 7 km :
 - 7€
 - 9€ sur place, le jour même.
- 13 km :
 - 12€
 - 14€ sur place, le jour même.

Paieement

Toute inscription doit immédiatement être suivie du paiement via la billetterie en ligne.

Les personnes inscrites devront effectuer leur paiement par carte bancaire. Celui-ci entraîne la validation du dossier du participant.

Des frais d'inscriptions (1€ / dossard) s'appliquent.

Pour toute question relative à votre inscription ou votre paiement, vous pouvez nous contacter par mail à : contact@charlemont.fr ou par téléphone au : +33 (0)3 24 56 96 87.

Retrait des dossards

Les dossards pourront être retirés sur la zone de départ de la course le dimanche 27 septembre 2026, à partir de 8h30 et au plus tard 30mn avant le départ choisi.

Afin de retirer les dossards, les participants doivent obligatoirement présenter :

- la preuve de leur inscription,
- une pièce d'identité,
- la pièce d'identité (ou copie) et une autorisation écrite de chaque participant dont vous voudriez retirer le dossard.

Par ailleurs, si un dossard a été remis à une personne à qui il n'était pas destiné ou si une personne court avec un dossard qui ne lui était pas attribué, la responsabilité du retirant

sera engagée et l'organisateur pourra se retourner contre celui-ci, notamment en cas de blessure ou accident.

Départs

Les départs du 7km et du 13km sont prévus à 9h30.

Ravitaillement

Des ravitaillements solides et liquides seront proposés aux participants en cours d'épreuve et à l'arrivée.

Tenue et équipement

Une tenue adaptée à la pratique de la course à pieds est recommandée. Les bâtons de trail sont autorisés.

Les chaussures à pointes (spikes) sont interdites.

Restauration

Un service de restauration sera organisé dans l'enceinte impériale de Charlemont.

Parkings

Différentes zones de parking seront balisées, dans Charlemont. Le stationnement en dehors de ces zones, sauf accord express de l'organisateur, n'est pas autorisé.

Le passage des véhicules de secours devra impérativement être possible en tout lieu.

Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages ...) sur le parcours. Des poubelles seront mises à disposition à chaque poste de ravitaillement et sur le site de départ/arrivée. Elles devront impérativement être utilisées par les participants. Les participants doivent conserver leurs déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisateur pour s'en débarrasser.

Sanction

Toute infraction constatée par un bénévole, signaleur ou membre de l'organisation (ex. : non-respect du parcours, comportement agressif ou dangereux, abandon de déchet sur le parcours ...) entraînera la mise hors-course immédiate du participant.

Abandon

Sauf en cas de blessure, si un participant souhaite abandonner, il doit se manifester auprès d'un bénévole, signaleur ou membre de l'organisation.

Sécurité

Un service d'assistance médicale est assuré par des unités de secours mobile. La sécurité est assurée par des bénévoles et signaleurs répartis sur les parcours. Les services de secours (SDIS) seront avertis de l'événement.

Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout

participant faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions. En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

Il est rappelé que les participants sont responsables de leur propre sécurité et ont le devoir de porter assistance à un autre participant en détresse.

Droit à l'image

Les photos prises par nos équipes avant, durant et après la course seront publiées sur le site et les réseaux sociaux quelques jours après l'épreuve. Par sa participation à la course, chaque participant cède ses droits à l'image et autorise l'organisation à utiliser à des fins commerciales et promotionnelles toutes les images et vidéos réalisées par les médias et l'organisation pendant la manifestation.

RGPD

Conformément à la Réglementation Générale de Protection des Données, les données personnelles fournies lors de l'inscription ne seront ni vendues ni cédées. Elles sont conservées par l'organisateur à des fins publicitaires et commerciales. Chaque individu peut s'il le désire, demander simplement par mail la destruction de ses données par l'organisateur et/ou se désabonner des newsletters.

Assurance

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile. L'assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs. Les associations et prestataires extérieurs sont couverts par leur propre police d'assurance responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants d'avoir leur propre assurance individuelle et il est recommandé d'être à jour pour la vaccination antitétanique.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité de l'inscrit, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la manifestation.

Domage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course, en fin de course et sur le site d'organisation, sur toutes les infrastructures ainsi que sur les parkings de l'événement Fête les Zouaves. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il l'estime nécessaire, de souscrire une assurance.

Modification - Annulation de la course du fait de l'organisateur

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et/ou la position des postes de ravitaillement. L'organisateur pourra annuler ou mettre fin à la

manifestation à tout moment en cas de force majeure. L'organisateur se réserve le droit d'annuler la course en cas de manque de participants ou de difficultés techniques.

Annulation du fait du participant

Les inscriptions sont fermes et définitives. Aucun remboursement ne sera effectué.

Chronométrage

Un chronométrage sera assuré par la société ULTRATIMING.

De ce fait, les dossards devront impérativement être rendus à l'issue de l'épreuve.

Seront récompensés par des lots :

- Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes au scratch (hommes et femmes)
- Le premier homme et la première femme de chaque catégorie (cadets, junior, espoir, senior, master).

Litige

Toute réclamation devra être faite par écrit, en français, en rappelant le nom, prénom du participant et son numéro de dossard, adressé au siège de l'organisation en recommandé avec accusé de réception, dans un délai de 5 (cinq) jours après la course. Passé ce délai, plus aucune réclamation ne sera acceptée.

La participation au Trail de Charlemont entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.